L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 25 OCTOBRE 1887. 61me Année

Dufour & Romme,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 25 OCTOBRE 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les portraits.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Après mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Alfred Baruès, Constable de la Deuxième Cour de Cité—Sur les lieux, au "Little Woods Resort, à 12 milles de la ville, sur le N. O. & N. E. R. R. Co., les bâtisses sur le dit local et la plateforme pour danse, cabines à bain et le contenu qui s'y trouve, le bail non expiré du "Little Woods".

Par Jas P. Guinault, à l'encoignure des rues Libéral et Francais—La vaisselle de Jean Lasalle, se composant de magnifiques vaches laitières, 2 jumentes et 1 mule, 1 charrette à lait, etc.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Tableau de la situation en Irlande.

Deux contrées, deux races, ont, dans l'Ancien Monde, le don de captiver nos attentions, d'exciter nos sympathies, par ce qu'elles défendent, là-bas, les deux grands principes de liberté et de dignité humaines dont nous sommes, de ce côté-ci de l'Atlantique, les éclatants représentants. Il nous est impossible de ne pas suivre, avec un intérêt passionné, les luttes de la France républicaine contre la despotique Allemagne, et de l'Irlande, affamée d'indépendance, contre l'oppression séculaire de l'Angleterre. Il nous importe beaucoup que la victoire reste au droit contre la force, et à l'autonomie contre la soumission aux caprices, aux exactions de l'étranger.

Aujourd'hui, l'Europe est divisée en deux camps ennemis, aiguisant leurs armes, s'observant mutuellement, épiant, chacun, les fautes de son adversaire, pour en profiter et se ruer sur lui avec plus d'avantage. Si vive que soit notre anxiété, il nous faut bien attendre que le premier coup de canon soit tiré et que le combat s'engage sur toute la ligne.

En Irlande, au contraire, la bataille est commencée; ce ne sont, à chaque instant, que coups portés et parés, surprises, attaques, guet-à-peus, suivis de ripostes et de revanches, quelquefois terribles. Il s'agit de savoir si une des deux races sera écrasée, anéantie par l'autre ou si, après des siècles de résistances opiniâtres, tantôt ouvertes, tantôt sourdes, la victime finira par s'affranchir et briser ses chaînes. Ce qui irrite le plus le spectateur, dans cette lutte, plusieurs fois séculaire, c'est de voir le peuple qui a créé, développé, propagé partout le "self governement", qui s'en est fait le défenseur, l'apôtre, dans le monde moderne, donner un audacieux démenti à toutes ses doctrines, à tout son passé; exercer sur un voisin la tyrannie dont il s'est débarrassé lui-même et faire, pour son compte et à son profit ce qu'il réprouve bruyamment chez les autres.

Chose étonnante : Nous voyons un peuple décimé par la misère, réduit, par l'émigration, à cinq millions à peine, mais exaspéré par la souffrance et décidé à ne reculer devant aucune extrémité, résister à une nation de vingt-six millions, mère de sa force et enivrée de ses richesses.

L'Angleterre a voté une loi de coercition d'une portée terrible et qui équivaut au régime de l'état de siège. Les fermiers, révoltés contre leurs propriétaires, ne paient plus leurs loyers. Le gouvernement anglais met en mouvement toute sa police et envoie une bonne partie de son armée pour les réduire, et armée aussi bien que police sont obligées de reculer devant de pauvres paysans qui n'ont même pas un fusil ou une cartouche à leur disposition. Les nouvelles à ce sujet sont incroyables; il faut quelles se renouvellent, chaque jour, et nous arrivent de tous les côtés, en même temps, pour que nous puissions y ajouter foi.

Chaque expulsion de fermiers qui, quelquefois, doivent quatre ou cinq années de loyer, exige un déploiement de forces considérable. Passe encore, s'il s'agissait d'une sorte de forteresse, d'une maison solidement bâtie, pouvant résister à un assaut quelconque; mais ce n'est, le plus souvent, qu'une misérable masure qui ne vaut pas le quart de la dépense qu'on fait pour en déposséder les habitants, et la preuve, c'est que souvent on la démolit ou l'en y met le feu. Quant à ces habitants, ainsi assiégés par un bataillon de constables renforcés par toute une compagnie de soldats d'infanterie, ce sont trois ou quatre femmes—la maîtresse du logis, aidée de deux ou trois voisines. Le maître est fréquemment dehors, au milieu de l'attroupement qu'a attiré l'arrivée des suppôts de la justice, se dissimulant dans le groupe hostile; il laisse faire sa femme et ses compagnes. C'est la cengsen irlandaise.

Alors commence un siège en règle. D'abord, les sommations du bailli, auxquelles on ne répond pas de l'intérieur ou que l'on brave. Les constables avancant et cherchant à forcer la porte; on riposte à leur attaque, des fenêtres ou du toit, en versant sur eux de l'eau bouillante, plus fort désagréable, que l'on accompagne de pierres énormes. Il faut bien que la police recule, mais la troupe avance à son tour et la bagarre devient générale; le rassemblement qui stationne à quelques pas de là, prend part à l'action. Quelquefois, l'autorité et la force armée sont obligées de battre en retraite. Le plus ordinairement, la victoire reste à la police, mais non sans qu'elle ait reçu force horions, des blessures graves; on cite même des morts laissés sur place. L'expulsion a lieu, et la femme, les enfants sont expulsés, mais, à peine la police a-t-elle disparu, que les voisins réinstallent les débiteurs dans le local—en sorte que tout est à recommencer.

Il a fallu tout ce tapage, tout ce déploiement de forces, toutes ces batailles, pour chasser de leur cabane de pauvres fermiers qui doivent cinquante, quatre-vingts, tout au plus, cent dollars. Quand on songe que, dans certaines comtés, il y a des propriétaires qui ont jusqu'à sept, huit ou neuf cents tenanciers, plus récalcitrants les uns que les autres, on se demande quand ils pourront rentrer dans leurs biens, quand finira cet abominable état de choses.

Ce n'est pas tout, car la situation est beaucoup plus compliquée qu'on ne le pense. Il va sans dire que toute cette population obéit à un mot d'ordre, exécute un plan tracé d'avance par des hommes habiles, jouissant d'une grande autorité. Ce ne sont pas, en effet, d'obscurs conspirateurs, tramant dans l'ombre, qui sont à la tête du mouvement : ce sont des représentants officiels du pays, des membres du parlement anglais; ils prêchent, fomentent ouvertement la désobéissance à la loi qui a été votée par l'assemblée dont ils font partie. Le plan, dit de campagne, dont nous venons de parler, est leur œuvre. Tout interdit qu'il soit par la loi, il n'en est pas moins exécuté à outrance, en dépit des poursuites des autorités, des recherches de la police. La ligue nationale, prohibée elle-même, siège, de droite et de gauche, à ses côtés, au nord et à la barbe des constables et de leurs troupes de renfort. Partout, la loi est bravée et violée ouvertement, et cette violation est protégée, non plus seulement par des Irlandais, mais par des parlementaires anglais, dont quelques-uns, anciens conservateurs, ont passé dans le camp ennemi et soutiennent hautement le Home Rule.

La situation est tellement intolérable et les rôles tellement renversés, qu'un membre du Cabinet—un général, pourtant, Sir Redvers Buller—nommé secrétaire général d'Irlande, désespérant de faire jamais mettre la loi en vigueur, a, de dégoût et de dépit, donné sa démission. Un autre a été mis à sa place—encore un soldat, le colonel West Ridgeway—un officier qui a les plus brillants états de service, et a obtenu de grands succès, en Asie, dans la guerre afghane.

"Puisse-t-il—dit un journal bien connu, et qui n'est pas suspect de sympathies pour les Home Rulers—puisse-t-il être aussi heureux dans la *guerre* d'Irlande."

Le mot est à relever; il indique qu'aux yeux de l'opinion, c'est bien une guerre, une guerre acharnée qui se poursuit entre la métropole et l'île-sœur.

Il s'y passe des faits véritablement inouïs, sans aucun précédent. On y voit des membres du Parlement, tels que M. W. O'Brien, condamnés légalement par la cour, oser, au sortir même de la séance où ils viennent d'entendre prononcer leur arrêt, renouveler ouvertement et avec circonstances aggravantes, le délit qui a motivé leur condamnation.

Il y a pis que cela : le premier magistrat de la capitale de l'Irlande—le lord-maire de Dublin—s'est mis, de propos délibéré, en contravention flagrante avec la loi; on était bien obligé de le poursuivre. C'était peut-être cette poursuite qu'il cherchait, qu'il provoquait. Il a fallu qu'un des chefs de ses propres constables, un homme placé sous ses ordres, et ne pouvant probablement agir qu'en vertu d'un mandat signé par lui, vînt lui signifier d'avoir à comparaître devant une cour de police; et lui, le premier fonctionnaire de Dublin, il s'est rendu au tribunal, en grande pompe, revêtu de sa robe de cérémonie, portant au cou la lourde chaîne d'or, signe distinctif de son haut emploi; précédé de son massier, de son porte-épée, de son chapelain, de tous les officiers de sa maison et au milieu des acclamations du peuple qui lui faisait une véritable ovation. Il s'écoutera, sans doute, bien du temps, avant qu'il soit condamné définitivement; d'ici là, un autre lord-maire lui aura succédé, lequel donnera probablement plus de tablature que son prédécesseur aux autorités anglaises. Mais au supposant qu'il l'eût été, on assisterait au plus étrange des spectacles : le lord-maire s'enfermant lui-même dans la prison qui est placée sous sa surveillance et administrant, quand même, du fond de sa cellule, la ville qui l'a élu.

Si—comme le dit un journal—il ne s'agissait pas de l'avenir de tout un peuple, de son existence même, attendu qu'il meurt littéralement de faim, on pourrait tirer une très amusante opérette des événements d'Irlande, tant le comique et le grotesque s'y mêlent au drame.

Du reste, la situation ne peut se prolonger; elle exerce une influence désastreuse sur l'Angleterre où les affaires sont tombées dans un état affreux de stagnation. Les ouvriers anglais, réduits à la misère, demandent du travail à grands cris, et il n'y en aura pas à leur donner, tant que la question ne sera pas réglée. Il faut donc s'attendre à de très graves débats, à la rentrée du Parlement. Pour le bien des malheureux Irlandais digneus de toutes les sympathies; pour celui de l'Angleterre, nous souhaitons à cette crise, qui dure depuis trop longtemps, une solution qui fasse oublier ou pardonner les horreurs du passé.

LOUISIANE.

Le *Foyer Créole*, Couvent P. O., paroisse St. Jacques, du 22 octobre :

Le vent violent qui a frappé la paroisse, mardi dernier, a couché les cannes en épais matelas sur le sol; conséquemment la coupe se fait plus lentement et difficilement, et le travail devient plus coûteux.

A part ce désagrément, la canne n'a guère souffert, et si les chaleurs tardives ne viennent pas hâter une seconde végétation, l'on n'aura pas trop à se plaindre.

En attendant, les sucreries fument de tous côtés et l'odeur si saine de jus de cannes imprègne l'atmosphère.

Le rendement est bon.

Sur l'habitation Homestead, on a obtenu, nous dit-on, une moyenne de 1300 livres au premier sucre par arpent.

—Décédé, en cette paroisse, le jeudi, 20 octobre 1887, M. Ulysse P. Melançon à l'âge de 32 ans.

Les funérailles ont eu lieu, vendredi soir, à l'église St. Jacques.

Le *Commercial*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 22 octobre :

L'ouragan de mardi dernier, qui a fait tant de mal à la Nouvelle-Orléans et à plusieurs régions de la Louisiane, ne nous a fait ici que du bien; il a permis aux bûcherons d'expédier par eau leurs troncs d'arbre sur le marché.

—Décédée, à la résidence de M. B. F. Pennington, Mlle Marie Heinz, à l'âge de 66 ans.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 22 octobre :

La sécheresse qui durait depuis si longtemps, est enfin terminée; nous avons eu une agréable pluie, dimanche soir; elle a continué, par intervalles dans la journée, dans la nuit de lundi et, le lendemain mardi. L'ondée de mardi soir a même été très abondante. Tous les étangs, toutes les coulées sont maintenant remplis d'eau et nos bestiaux en ont autant et plus qu'il ne leur en faut. La pluie est, cependant, venue trop tard, pour la canne et pour les patates douces. Ces deux récoltes seront faibles, à cause de la trop longue sécheresse. La saison a été très bonne pour la cueillette du coton, et tous les autres produits ont été coupés et rentrés dans les meilleures conditions. Le maïs avait été récolté avant la sécheresse, pendant la première partie de juillet, mais les trois huitièmes de la récolte de coton ont été faits pendant la sécheresse et après l'apparition des chenilles. Il est à craindre que celui qui reste encore dans les champs ne soit plus ou moins endommagé par les pluies, qui vont, probablement, être fréquentes. Dès le début, le coton s'est vendu à des prix assez bas; depuis, il a encore décliné. Comment expliquer ce fait, quand on sait que la récolte se sera d'un demi-million de balles en moins que celle de l'an dernier, et qu'il n'y avait que très peu de réserve dans les entrepôts?

—Le riz est le seul produit qui se vende à un prix rémunérateur, sur notre marché. Il s'achète de $2 à $3.50 le baril de 162 livres; le coton va de 8 à 8 1|2 cents la livre. La graine de coton de 8 à 9 cents la livre; le maïs de 3 à 4 cents le boisseau ou de 25 cents le baril.

—Nous avons eu un véritable ouragan, dans la nuit de mardi. Les clôtures ont été abattues et des champs presqu'entiers de coton versés.

—Décédée, à Grande Prairie, Mme Ernest Debaillon, épouse de M. Ozémé Fontenot.

—Marié, à Bellevue, M. Wilson M. Price à Mlle Carrie Dimmick.

Le *Times*, Homma, paroisse Terrebonne, du 22 octobre :

Jusqu'ici, la récolte de sucre est très satisfaisante. Si tel est le cas, au commencement de la roulaison, nous avons parfaitement le droit de nous attendre à un énorme rendement, à mesure que la saison avancera.

—L'ouragan s'est abattu sur un assez grand nombre de champs, dans notre paroisse, mardi et mercredi—mais, comme il vent souffiait dans une seule direction, les cannes ne se sont point mêlées; on pourra en sauver la plupart. Elles se relèveront facilement, attendu qu'elles ont beaucoup de vitalité. Ce qu'il y a le plus à craindre, c'est que, jetées ainsi à terre, elles ne commencent à repousser—ce qui les empêcherait d'arriver à maturité complète. Les planteurs y perdraient beaucoup.

—Le bateau-dragueur est à moins d'un mille de Houma et il pourra achever son travail rien qu'avec les ressources du fonds alloué pour cette entreprise.

On nous apprend qu'il a fallu construire un batardeau derrière la dragueuse, afin de lui fournir assez d'eau pour fonctionner. C'est l'effet naturel de la besogne qu'on a faite. On n'a pas creusé le bassin suffisamment pour que les eaux puissent circuler à l'aise. Quiconque examinera les travaux depuis le canal Boulanger jusqu'à Houma, restera convaincu que c'est une mauvaise plaisanterie. On a l'air de faire quelque chose et l'on ne fait rien. Il y a des endroits, nous affirme-t-on, où les bateaux plats touchent terre.

—Le bruit a couru que le juri de police s'occupait de la question de savoir si l'on voterait une allocation pour en finir avec le drainage du bayou Terrebonne. Nous sommes d'opinion qu'il n'y a aucune nécessité de prélever un nouveau fonds. Les autorités de paroisse ne devraient pas se mêler de cette triste affaire. Le travail est détestable. C'est une honte pour ceux qui y ont mis la main.

La *Revue*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 22 octobre :

Une bonne partie de nos cannes ont été versées pendant l'orage de mardi soir; il nous faudrait maintenant un temps plus froid pour hâter la maturation de la plante

—Nous n'avons aucune crainte à l'endroit des travailleurs, cette saison. La plupart des planteurs paient $1, la journée de travail et 50 cents, la veillée. Nous avons causé, à ce sujet, avec beaucoup de travailleurs de couleur qui se montrent très satisfaits des gages qu'ils reçoivent.

—Le capt. King a présenté son rapport au Juri de police. Il nous apprend que le commerce de la paroisse Ste-Marie est, en 1887, de $7,397,934 35—c'est-à-dire de 2 millions de plus qu'en 1886. "Il y a, dit le rapport, un commerce total de $882,451,224 85 qui dépend de l'ouverture du bayou Plaquemine. De pareils chiffres prouvent qu'il est de la plus haute importance d'appeler l'attention du Congrès, à la prochaine session, sur ce travail. C'est le devoir spécial de nos Sénateurs et de nos Représentants de ne rien épargner pour obtenir une allocation.

Le *Signal*, Rayne, paroisse Acadie, du 22 octobre :

Les directeurs de l'Association d'Emprunt, d'Acadie, se sont réunis, mercredi soir, à Crowley, et ont fait plusieurs ventes d'argent aux plus offrants, comme suit :

300 montants de $100 chacun, à 27 pour cent, et $100 à 26 pour cent.

M. T. J. Toler, de Crowley, a pris tous les moutants. M. Théodore Schabel est le nouveau président de cette Association qui a déjà fourni à plusieurs citoyens de cette ville les moyens de se construire de confortables résidences. Elle est précieuse pour tous ceux qui n'ont que de petites ressources et cherchent à se procurer de l'argent à termes faciles, en donnant une somme minime, à la fin de chaque semaine.

CANNES A SUCRE—On a reçu, dimanche dernier, à Covington, paroisse St. Tammany, Lne., de la grande ferme de M. J. Cahier, à trois milles du village, des cannes à rubans, de vingt noeuds et de bonne qualité; des cannes dites "red joints" (à noeuds rouges) ayant vingt-un noeuds, d'aussi bonne qualité que les premières et plus grosses. Souches d'un an.

Ces cannes ont été cultivées sans engrais, cette année, mais M. Cahier a employé de l'engrais l'année dernière.

Il est à souhaiter que les planteurs ancriers des paroisses dont les terres ont été, jusqu'ici, consacrées, presque exclusivement, à la canne, aient l'occasion de juger du sol de St. Tammany, où des habitants expérimentés maintiennent que la canne peut être cultivée chez eux beaucoup plus économiquement que dans les autres parties de l'Etat.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Mme Marguerite Clark demeurant rue St André, 12, déclare dans un avis qu'elle lira plus bas qu'elle possédait le billet portant les numéros 22, 33, 42, et qui a gagné le lot de $5100 au tirage, samedi dernier, de la loterie de l'Etat de la Louisiane. Il va sans dire que Mme Clark n'a éprouvé aucune difficulté à se faire mettre en possession de son gain, ainsi que l'atteste l'avis en question qu'elle signe, et où elle ajoute même que son billet a été acheté au bureau de M. C. G. Collins.

Une sensation soudaine de frisson éprouvée à l'épine d'oranie est suivie d'éblouissements et d'une transpiration abondante. Nous savons tous qu'il en est ainsi, si non par notre propre expérience, du moins par le dire des autres. Que faut-il faire en pareil cas? Prendre de la quinine? Un remède dangereux parfois, qui carie les os et ne soulage que momentanément. N'est-il pas d'autre remède? Assurément oui, un qui est puissant, sûr; le "Hostetter's Stomach Bitters" et qui chasse du système toute trace du virus de la "malaria." Il faut en faire usage promptement et avec persistance, si on obtiendra une guérison immédiate. Parmi les maladies qu'il guérit sont la dyspepsie, les affections au foie, la nervosité, le rhumatisme, l'inactivité des reins, de la vessie. C'est un remède botanique que recommandent les médecins.

Nos certificats ne sont ni exagérés ni factices, mais bien, des faits vrais, attestant les cures merveilleuses de la Salsaparille d'Ayer.

LA RAFFINERIE ANGLAISE.—Une manifestation des ouvriers raffineurs anglais a eu lieu, récemment, à Hyde-Park. La raffinerie anglaise, jadis florissante, est aujourd'hui en pleine décadence. Elle ne peut pas, en effet, faire concurrence aux produits français ni aux produits allemands, lesquels jouissent d'une prime de sortie, officielle en Allemagne et déguisée en France. La prime allemande est d'environ 8 fr. par 100 kilogrammes; la prime française est variable, suivant le savoir-faire du fabricant, car elle est proportionnelle à l'écart qui existe entre le sucre réellement obtenu et le sucre impossible. Or, cet écart varie de 30 à 60 0|0. Ainsi, un fabricant français qui obtient, terme moyen, 45 0|0 de sucre indemne et qui fabrique 2,000 tonnes, peut verser sur le marché intérieur 900 tonnes de sucre libre de tout droit et représentant un acquit de 450,000 fr., s'il réussit à en exporter 1,100. On voit que la prime peut être considérée comme oscillant autour de 20 fr. par 100 kilogrammes. Les raffineurs anglais ne peuvent soutenir cette lutte inégale. Aussi, le cabinet de Londres a provoqué sur la matière une conférence européenne appelée à revisiter la législation que l'Empire avait fait adopter par l'Angleterre, la Hollande et la Belgique, et qui ne fut pas renouvelée en 1876. Les ouvriers sans ouvrage ne s'accommodent pas des lenteurs de la diplomatie, et, en présence de leurs revendications, il ne serait pas étonnant de voir le gouvernement anglais prendre quelque mesure de prohibition contre les raffinés étrangers.

GRAVURE CURIEUSE.—Le musée d'Halifax s'est enrichi, dernièrement, d'une gravure curieuse d'où il résulterait que, depuis deux siècles au moins, Naples connaissait l'usage de la guillotine. Cette gravure est accompagnée d'une légende qui explique le mécanisme de cet instrument de supplice et donne le dénombrement des crimes punis par la guillotine.

Le *Daily News* de Londres fait observer que c'est à tort que l'on attribue l'invention de la guillotine au docteur Guillotin. Celui-ci n'a fait que s'approprier un instrument de supplice connu depuis des siècles en Ecosse et dont on se servait au moyen âge en Allemagne. L'Allemagne, à son tour, l'aurait emprunté à l'Italie, où l'on cite le cas d'un fameux bandit guillotiné à Naples en 1268. Mais ce n'est pas à Naples, non plus, que cette invention peut être attribuée, car il est notoire que ce sinistre instrument fut en usage en Perse avant qu'on le connût en Europe, et la Perse elle-même doit l'avoir emprunté à d'autres pays de l'Asie.

L'ECOLE DES LANGUES ORIENTALES, A PARIS.—*L'Ecole* des Langues orientales, récemment reconstituée, pas encore en train de subir une réorganisation intérieure dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps.

Ces dernières années, l'ancienne administration de l'Ecole, impuissante à ouvrir aux élèves des débouchés autres que les carrières des affaires étrangères, avait pris le parti regrettable de diminuer les jeunes gens d'entrer au Collège national des interprètes d'Orient.

Des négociations actives, menées au cours de cette année par le syndic de l'Ecole, viennent d'aboutir aux résultats certains des débouchés importants en Algérie et dans les pays de protectorat, notamment au Tonkin. Cet établissement est donc destiné à devenir, de plus en plus, l'Ecole polytechnique des services exotiques, de la France, auxquels il a fourni, depuis quinze ans, des sujets de grande valeur.

Les jeunes gens munis du baccalauréat-ès-lettres et âgés de moins de vingt-quatre ans sont reçus à l'Ecole en qualité d'élèves réguliers; ce n'est qu'au bout d'une année d'épreuve qu'ils sont admis à subir l'examen si difficile de pénétrant, qui leur ouvre une bourse de 1200 francs et l'admissibilité dans les services publics à leur sortie de l'Ecole.

Alsace-Lorraine.

Le *Temps* du 9 octobre

La *Post*, de Strasbourg, publie le plan de l'enseignement qui sera donné, cet hiver, dans les écoles primaires de la partie du territoire alsacien-lorrain dont les habitants ne parlent que le français. D'après ce plan, l'enseignement du calcul et du chant devra être donné en langue allemande dès la première heure, dans les deux premières classes formant la division inférieure de l'école. Dans la division moyenne, l'enseignement de la géographie, de l'histoire naturelle et de la gymnastique devra se faire également en allemand. Dans la division supérieure, l'enseignement de l'histoire devra se faire aussi en langue allemande.

La *Post* dit que dix-sept ans après l'annexion, rien ne s'oppose plus à l'exécution de ce plan, les instituteurs qui ne parlaient que le français étant morts ou ayant été mis à la retraite pour être remplacés par des maîtres sortis des écoles normales allemandes et connaissant à la fois l'allemand et le français.

—La chambre correctionnelle du tribunal de Metz a condamné, dans sa séance du 6 octobre, à un mois de prison et trente marcs d'amende, le nommé Antoine Mathias, ouvrier à Moyeuvre-Grande, qui avait crié, dans la principale rue de cette localité : Vive la France!

Un journalier de Metz, du nom de Jean Maurer, qui avait crié, à plusieurs reprises : Vive la République! a été acquitté, les débats ayant établi qu'au moment où il proférait ces cris, l'ivresse le rendait irresponsable de ses actes.

—Un jeune homme de dix-sept ans, du nom de Paulus, originaire de Héming, employé à la banque Lévy, de Sarrebourg, vient de recevoir l'ordre de quitter le territoire de l'Assace-Lorraine. Il y a deux ans, ce jeune homme avait émigré en France pour suivre les classes d'un établissement d'instruction à Reims. Sur ses instances, on lui a accordé un répit de quelques jours.

—Nous avons annoncé que la garnison de Metz et de plusieurs autres places de l'Alsace-Lorraine serait renforcée cet automne. Dans la matinée du 6 octobre, trois batteries montées du 8e régiment d'artillerie, qui occupaient jusqu'ici Sarrelouis, sont effectivement arrivées à Metz et ont été installées dans la nouvelle caserne d'artillerie de Montigny-Sablon.

Le *Temps* du 12 :

Le prince de Hohenlohe, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, venant de Bade, où il était allé conférer avec l'empereur, est rentré à Strasbourg hier soir.

—M. Alphonse Pick, qui représentait, au conseil général de la Basse-Alsace, le canton ouest de la ville de Strasbourg, vient, en raison du mauvais état de sa santé, de donner sa démission de membre du conseil. L'élection pour son remplacement est fixée au 29 et au 30 octobre. Les autonomistes et les Allemands du conseil municipal de Strasbourg ont choisi comme candidat M. Back, maire.

—Le *Courrier de la Bourse* de Berlin a ouvert une nouvelle campagne en faveur de l'annexion de l'Alsace-Lorraine au royaume de Prusse.

—La police de Strasbourg a saisi dimanche dernier le *Gil-Blas*, le *Voltaire* et la *Petite République française*.

—Le nommé Pierre Apffel, âgé de dix-neuf ans, garçon boucher à Strasbourg, prévenu d'avoir essayé, par la fuite en France, de se soustraire à l'obligation du service militaire, a comparu le 5 octobre devant la chambre correctionnelle du tribunal civil de Strasbourg. Le 5 septembre de cette année, Apffel avait pris un billet pour le train du matin de Strasbourg à Avricourt. Il descendit toutefois du train à Réchicourt pour gagner à pied la frontière française. Il ne tarda pas être arrêté par un gendarme, auquel il déclara qu'il avait été engagé par un boucher de Blamont et qu'il allait se rendre dans cette ville. Un individu qui s'était trouvé dans le même compartiment que lui avait conseillé de quitter le train à Réchicourt, pour ne pas risquer d'être arrêté comme déserteur à Avricourt. Apffel ajouta qu'il n'avait nullement l'intention de se soustraire à l'obligation du service militaire, et qu'il serait revenu l'année prochaine pour se présenter devant le conseil de revision. Le gendarme n'ajouta pas foi aux déclarations du jeune homme, qui fut conduit en prison à Strasbourg.

Il résulte des dépositions des témoins appelés dans cette affaire qu'Apffel avait été réellement engagé comme garçon par un boucher de Blamont, qui lui avait promis un salaire plus élevé que celui qu'il touchait à Strasbourg. Le tribunal, considérant d'ailleurs que ce jeune homme, dont la réputation est excellente, avait bien pu se laisser persuader par un étranger de quitter le train et de gagner la frontière à pied, sans avoir eu l'intention de se soustraire à l'obligation du service militaire, prononce son acquittement.

LE MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS.—L'administration du Mont-de-Piété a fait distribuer aux membres du Conseil municipal de Paris le compte de ses opérations en 1886.

Il a été effectué, pendant cette année, 1 million 440,633 engagements tant dans les bureaux que par l'entremise des commissionnaires (ceux-ci sont supprimés depuis le 1er mai dernier). Les sommes prêtées s'élèvent à 35 millions 840.352 fr., soit, en moyenne, 14 fr. 87 c. par objet.

Les renouvellements ont atteint le nombre de 750,674, représentant une somme de 18,961,000 fr. Enfin, les dégagements ont porté sur 1,200,253 articles, pour lesquels il a été versé 32,694,153 fr., soit, une moyenne de 25 fr. 33 c. par objet.

Il n'a été prêté que 3 fr. sur 210,000 engagements. Pour 1,617 seulement, le prêt a dépassé 1,000 fr.

L'expérience a démontré que les opérations du Mont-de-Piété sont en raison directe du mouvement des affaires et en raison inverse de la misère. Or, depuis quatre années, les engagements diminuent, pendant que les renouvellements et les ventes sont en augmentation presque continuelle.

On en peut tirer un indice du ralentissement des affaires commerciales et industrielles. L'augmentation du nombre des ventes, considérable dans ces deux dernières années, démontre enfin que ce sont les petits emprunteurs qui souffrent des agissements des emprunteurs.

Une commission de la Chambre recherche les moyens de mettre un terme au trafic des reconnaissances.

Rappelons, en terminant, que le taux des prêts du Mont-de-Piété, qui était de 9 2|2 0|0 depuis 1831 et qui avait été abaissé à 8 1|2 en 1886, est, depuis le 1er janvier 1887, fixé à 7 0|0.

25 oct—1f

L'affaire Caffarel.

On lira plus loin—dit le *Temps*—les tristes détails du scandale qui vient d'éclater au ministère de la guerre. Sur un sujet si pénible, nous ne ferons que de courtes réflexions; mais elles nous paraissent indispensables. L'émotion a été grande dans le public; elle sera plus vive et plus profonde encore dans l'armée, où les sentiments de désintéressement, de loyauté et d'honneur sont toute la force et la susceptibilité d'une religion. Dégageons donc, avant tout, de cette scandaleuse aventure, la dignité de notre armée nationale. La tare d'un homme ne compromet pas l'honneur d'un corps entier. A mesure qu'en débrouillera les causes de cette chute et de cette honte, on verra mieux, nous en avons déjà la conviction, combien elles sont personnelles et vulgaires et combien on aurait tort aussi d'en faire soit une question militaire soit même une question politique.

Mais il convient de rassurer l'opinion de l'armée sur un autre point encore. Puisqu'il s'agit d'un trafic de décorations de la Légion d'honneur, on se demandera s'il est entré par cette porte des décorations dans l'armée et si l'on peut trafiquer de l'honneur de nos soldats comme d'une marchandise. Il faut qu'à cet égard aucun doute, aucun soupçon ne subsiste dans les esprits. La chose est matériellement impossible. L'homme qui se livrait à ces honteuses opérations a pu travailler au profit de quelques étrangers ou de quelques civils; il n'a rien pu et ne pouvait rien pour les militaires. Nous avons exposé avec soin, hier au soir, la voie que doivent nécessairement suivre toutes les décorations militaires, les précautions prises contre les abus, les garanties assurées à chacun et à tous.

Il suffit de rappeler qu'aucun soldat, aucun officier ne peuvent être proposés pour la Légion d'honneur, sans avoir passé par l'examen de leurs chefs de corps et des inspecteurs généraux, sans que leurs titres aient été préalablement discutés par les commandants de corps d'armée, devant des commissions régionales et ensuite devant la commission supérieure de classement. C'est d'après la liste ainsi laborieusement dressée que sont faites toutes les propositions. On voit à quoi peut se réduire l'action d'un sous-chef d'état-major dans une filière si étroite et si longue. A ce point de vue, on peut donc être entièrement rassuré. La dignité de tous est à couvert.

SINGULIER TESTAMENT. — La veuve d'un très riche négociant de Londres vient de mourir dans cette ville en laissant toute sa fortune à l'asile des chiens, à Battersea, à la condition que tous les chiens de cet asile n'aient rien à manger le jour anniversaire de sa mort.

NOUVELLE SUBSTANCE ISOLANTE—Les Américains s'occupent d'une nouvelle substance isolante, nommée ébonite. On l'emploiait depuis longtemps à la fabrication des waterproofs, bien qu'à la longue elle se laisse traverser par l'eau; M. J. J. C. Smith, de Passaic, New Jersey, Etats-Unis, étudia cette substance et parvint à fabriquer un produit complètement imperméable à l'eau, et qu'il employa comme isolant électrique.

La Vigueur de Cheveux d'Ayer nettoie et active le cuir chevelu, guérit la teigne et les démangeaisons. Supérieur pour la toilette.

Enfants souffrant d'indigestion parce qu'ils ne digèrent pas leurs aliments, trouveront une merveilleuse nourriture en l'Emulsion de Scott faite d'huile de foie de morue pure et d'hypophosphites, très agréable au palais et digérant parfaitement. Le Dr S. W. Cohen, de Waco, Texas, dit: J'ai fait usage de votre Emulsion avec de bons résultats pour des enfants dont les forces s'épuisaient. Non seulement elle fait du bien aux tissus, mais encore active l'appétit, le rend. Je suis heureux de pouvoir recommander un aussi bon remède.

Décédé, Dimanche soir 23 octobre 1887, à neuf heures et demie, CHARLES JEAN SCHMUTZ, à l'âge de 56 ans, natif de Fribourg, Suisse.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera dite mercredi 26 octobre 1887, à huit heures du matin à l'église Ste-Marie, Alger, pour le repos de l'âme de frère SÉVÉRINE GUTHINO épouse de Jean Larrieu. Les amis et connaissances des familles Larrieu, Henri Clark et J. O. Spor, sont invités à assister.

23 oct—3f

LIQUIDATION
Au dessous du coût
VINS, SHERRIES, LIQUEURS, COGNACS, WHISKEYS, ETC., ETC.
B. TREMOULET
PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
9 nov86—1anPP

A. M. & J. SOLARI,
Coin Royale et Douane,
NOUVELLE-ORLEANS,
Ont en magasin, qu'ils ont reçu de navires dans le port :
5 barquets (de 4 fromages chacun) de véritable fromage suisse.
20 caisses fromage Limbourg.
5 caisses fromage Munster.
105 barillets harengs de Hollande, qualité supérieure.
50 barils-à-cardes russes.
10 barillets sardelles salées.
200 boîtes raisins secs de Malaga et de Londres.
100 boîtes raisins Sultans.
30 sacs amandes Tarragone.
10 caisses de 20 livres chacune de citrons.
25 caisses conserves Kosher assorties.
25 caisses conserves assorties (Gordon & Dilworth).
10 sacs écorces de coco.
1000 livres chocolat Maillard fonds et fantaisie.
50 grosses chocolat Menier dans des cartons de fantaisie.
50 caisses bitter Angostura.
100 caisses vermouth Tetino, Martini Rossi.
50 caisses de cette merveilleuse de Colman et de Durham, qualité supérieure en boîtes de 1|4, 1|2 et 1 livre.
5 caisses de figues sèches nouvelles, dans des boîtes de 2, 4 et 8 livres.
100 demi-barils et barillets de cornichons allemands d'eau salée.
—Attendu dans les 10 prochains jours :—
300 caisses de 1|4 boîtes sardines Gillet, (petits poissons).
350 caisses de 1|4 boîtes de sardines Lemaster (petits poissons).
100 caisses fromage de Hollande.
10 tonneaux de sardines espagnoles pressées.
25 caisses de ferblanc de poivre de Chili de 6.25 livres chacun.
8bost—3f

Avis.

Nlle Orléans, 24 octobre 1887.

LA soussignée certifie qu'elle était porteur d'un quart du billet de combinaison No 22—33—42. Classe 351, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le Premier Gros Lot de Cinq Mille Cent Piastres, le mardi, 22 octobre 1887, le dit billet ayant coûté le montant de vingt cinq cents, au bureau de C. G. Coll ns, et que le montant en a été promptement abaissé à 8 1|2 en 1886, est, depuis le 1er janvier 1887, fixé à 7 0|0.

MARGARET CLARK,
No 12 rue St André, ville.
25 oct—1f

Avis.

M. A. N. Tourré ayant vendu son établissement à M. Aristide Golpi respectueusement au nombreux clientèle du patronage qui lui a été accordé dans le passé et le sollicite en faveur de son successeur.

A. N. TOURRÉ.
25 oct—1f

M. ALEX. BENS (de Sisiton) coin des rues Royale St. Louis, prévient le public qu'il a acheté le privilège de la location et restaurant de l'Orphéon Français pour le Concert complimentaire